



**Réponse du Premier ministre et de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité à la question parlementaire n° 397 du 28 février 2024 de l'honorable Députée Francine Closener.**

**Ad 1)**

Les résultats de l'enquête sur l'application de la loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte sont publiés, depuis le 8 juin 2023, sous le lien suivant : [Résultats de l'enquête sur l'application de la loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte. – Portail Open Data \(public.lu\).](#)

**Ad 2)**

C'est à la suite d'une série d'échanges et de pourparlers avec le Conseil de presse que l'avant-projet de loi annoncé par le Premier ministre est en cours d'élaboration par les services en charge du dossier. Le Conseil de presse continuera d'être impliqué dans ce processus.

Luxembourg, le 13 mars 2024.

Le Premier ministre

(s.) Luc FRIEDEN